

# TOUS Proveysieux

MAI 2021 - N° 118 - LE BULLETIN DE LA MUNICIPALITÉ



DOSSIER

*Travaux des commissions*

## Les premiers arbitrages

PAGES 6 À 9

### SOMMAIRE

**Les travaux sur la commune. Élections régionales et départementales** p.3 ● **Le budget primitif** p.4  
**Le compte administratif 2020** p.5 ● **Un éclairage raisonné pour un parc étoilé** p.11 ● **Route de Girieu, comment assurer son entretien ?** p.13 ● **École : un service d'accueil minimum. Appel à contribution** p.14 ● **L'adressage, suite et fin ?** p.15 ● **Les mobilités à Proveysieux : Résultats de l'enquête et projets** p.16-17 ● **Assurer l'avenir de la forêt communale** p.18 ● **Forêts et responsabilité civile. Défendre notre environnement** p.19  
**Déchèterie mobile à Pomarey. Vaccination COVID : où et comment ?** p.20

# édito rial

La crise sanitaire est là depuis plus d'un an. Les associations ont mis en suspens leurs activités, la salle des fêtes est désertée, la foire du 1<sup>er</sup> mai n'a pas lieu. Gardons espoir, avec les beaux jours, le virus nous accordera peut-être une pause cet été, nous pourrons alors reprendre des relations normales de voisinage, d'amitié et surtout au sein de nos familles.

Les difficultés n'ont pas empêché le travail de l'équipe municipale, de multiples projets sont à l'étude. Deux actions majeures ont été décidées lors du Conseil Municipal du 24 mars dernier.

Quinze commissions ou groupes de travail associant des habitants non élus travaillent à l'élaboration de projets. Dans l'immédiat, deux actions seront mises en œuvre, elles sont le résultat d'une priorisation pragmatique du Conseil municipal. Le dossier page 6 détaille le processus de la prise de décision et les actions à l'étude.

Le compte administratif 2020 a été approuvé, il entérine une gestion financière de la première année de mandat où la maîtrise des dépenses est restée un souci permanent, tout en poursuivant les travaux d'entretien et de maintenance nécessaires.

Le budget primitif 2021 a été voté, nous disposons de peu de ressources : essentiellement les dotations de l'état et du Département et la fiscalité locale. Les collectivités sont encouragées à investir pour relancer l'économie du pays, nous profiterons de cette aubaine pour faire subventionner au mieux nos projets, le reste à charge sera financé par l'emprunt. Nous investissons pour l'avenir, il est normal que l'effort soit échelonné dans la durée. Les choix sont motivés par notre volonté de nous inscrire dans la transition écologique : réduire les dépenses énergétiques et participer à la production d'énergie non polluante avec le souci d'abord de réduire les dépenses de fonctionnement de la municipalité et ensuite d'apporter quelques ressources à la commune tout en créant les conditions d'un mieux vivre au village.

Merci à tous ceux qui participent et encouragent nos actions.

Restons prudents et solidaires face à la pandémie.

**Christian Balestrieri**

*Maire de Proveysieux*



# Les travaux sur la commune

**Le mieux-vivre au village a aussi son court, voire son très court terme. Et nous avons tous idée que le service public communal a aussi vocation à se faire voir dans notre quotidien par la maintenance qui maintient nos équipements à niveau, l'entretien des espaces extérieurs qui agrémentent notre cadre de vie, les petits aménagements qui sécurisent, signalent, informent, améliorent les déplacements.**

Et pour nous qui le gérons c'est aussi une autre manière d'appréhender le village, quelquefois de le découvrir, de vous écouter et de montrer aussi qu'on vous a entendu ! Donc voici un court point d'information sur les travaux récents ou en cours d'engagement sur la commune.

Éric Corso a effectué plusieurs interventions sur les bâtiments municipaux : les volets et la balustrade de la mairie ont été repeints, installation d'une gâche électrique sur le portail de l'école et une serrure sur l'accès supérieur, rénovation des dalles de la terrasse en face de la salle polyvalente.

Lors de nos rencontres régulières avec les responsables Métro de la voirie de notre secteur, nous étions convenus de plusieurs interventions qui ont été réalisées :

- le traçage des parkings de Rigaudière, Savoyardière et Pomarey,

- la reprise d'une cunette au Gua,
- la sécurisation de trois cunettes en enrobé sur la route de Planfay,
- la mise en place d'une interdiction de stationner à Planfay-le-haut pour une meilleure gestion des stationnements au départ de la route de Girieu.

## Sont à venir, la mise en place :

- d'un panneau à l'entrée de la route forestière de Girieu : « *Accès aux véhicules à moteur limité aux professionnels et ayants droit, respectez les espaces naturels* »,
- de panneaux d'information aux promeneurs afin d'organiser le stationnement au Mollard et à Rigaudière : « *Les visiteurs sont invités à se garer sur la route principale* »,
- un panneau prévenant des difficultés de retournement sur le bas du chemin du Moulin au chef-lieu : « *Voie sans issue - Demi-tour impossible au-delà de cette limite* »,
- un panneau invitant à respecter la tranquillité des riverains de Chouretière (atelier Ravanat et Grandzougousiers) : « *veuillez respecter la tranquillité des résidents* »,
- de panneaux d'agglomération à Savoyardière et Pomarey,
- d'un panneau d'information sur les règles de bonne conduite sur une route étroite à la sortie de Pomarey sur la route de Planfay.

D'autres travaux ont été réalisés sur la commune pour le compte de gestionnaires de réseaux :

- remplacement d'un poteau incendie sur la sortie de Pomarey, route de Planfay,
- remplacement d'un poteau par Orange au chef-lieu,
- remplacement d'un poteau bois par des poteaux jumelés pour EDF à Planfay.

## Élections régionales et départementales

**Les élections Départementales et Régionales auront lieu les 20 et 27 juin prochains. Nous organiserons les deux scrutins dans le même bureau de vote. Des mesures sanitaires contraignantes seront appliquées :**

**Pour l'électeur :** Port du masque, désinfection au gel, distanciation, utilisation d'un stylo personnel.

**Pour le bureau de vote :** Test PCR pour les assesseurs, cloisons transparentes de protection, nombre d'électeurs admis simultanément dans la salle limité, sens de circulation fléché.

Ces contraintes doivent rassurer car il est important de participer à ce moment essentiel de notre vie démocratique que sont les élections des conseillers départementaux et régionaux, ils sont des relais importants des communes pour porter nos projets, gérer les établissements scolaires du second degré, soutenir l'économie et l'emploi, porter l'action sociale et la culture...

**Élections des conseillers Départementaux :** Les conseillers départementaux sont élus pour six ans. Le scrutin est majoritaire uninominal à deux tours. Nous aurons à élire les représentants du Canton à

l'assemblée Départementale. Ils se présentent en binômes : une femme - un homme. Au 2<sup>e</sup> tour, seuls les binômes ayant obtenu plus de 10 % des suffrages exprimés pourront se maintenir.

**Élections des conseillers Régionaux :** Les conseillers régionaux sont élus pour six ans, au scrutin de liste à deux tours avec représentation proportionnelle et avantage à la liste qui obtient la majorité absolue au premier tour ou arrive en tête au second. Pour favoriser la parité, une stricte alternance des candidats de chaque sexe sur les listes est imposée.

Ouverture du bureau de vote les 20 et 27 juin : 8h à 18h, Dépouillement à partir de 18h, le nombre de personnes admises sera limité.

Dernière limite pour votre inscription sur les listes électorales, pour les nouveaux résidents, vendredi 14 mai de 16h à 18h en mairie.

# Le budget primitif 2021

**Le Conseil Municipal a présenté sa proposition du budget primitif pour l'année 2021 dans le respect des objectifs présentés en 2020 à savoir :**

- anticiper un équilibre sur l'exercice budgétaire de l'année à venir,
- préserver les soldes réalisés les années précédentes,
- se doter d'une capacité d'autofinancement pour des projets d'investissement.

L'année 2020 a constitué pour l'équipe en place un premier test de gestion budgétaire notamment sur le fonctionnement courant des dépenses de fonctionnement. Certes le contexte sanitaire a pu contraindre certaines données sur le fonctionnement de l'école mais nous pouvons considérer que l'attention portée à la maîtrise des charges à caractère général devrait porter ses fruits avec des économies à réaliser sur des postes comme la dépense énergétique. Cependant la construction de ce budget ne doit pas faire illusion car nous devons considérer qu'il manque environ 30000 euros dans les recettes de la commune pour pouvoir honorer à la fois ces charges courantes de fonctionnement et engager une politique raisonnable d'investissement. Nous avons, en 2020, été contraints de proposer une augmentation des taux d'imposition de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti et de surseoir à l'indemnité du maire et des élus. Cette seconde disposition devra être maintenue en 2021 pour ne pas mettre la gestion financière de la commune en difficulté.

C'est sur ces bases que ce budget de notre commune a été construit pour la section « Fonctionnement » et la section « Investissement ». Deux projets seront engagés en 2021, une tranche de travaux pour la maîtrise énergétique de l'école et l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes de Pomarey.

## **Le budget d'investissement s'établit en dépenses et en recettes à 87 930,32 €.**

En dépenses, il intègre à la fois des engagements sur la maintenance des matériels (tracteur et mobilier), des dépenses sur l'adressage (signalisation) et des engagements sur l'installation des panneaux photovoltaïques. Nous avons provisionné d'autre part des frais d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation thermique de l'école. Nous anticipons aussi sur des frais liés à une étude de faisabilité sur la construction de logements.

En recettes, nous avons en premier lieu opéré à une affectation de 20000 euros du budget général sur la section investissement. En second lieu nous procédons à un emprunt (29000 euros) pour le photovoltaïque dont les annuités seront entièrement couvertes par la revente de la production électrique à EDF. Les demandes de subvention pour les différents projets en cours devraient générer un apport financier de 15 500 euros. Le

report des excédents antérieurement réalisés permet d'assurer l'équilibre de cette section.

## **Le budget de fonctionnement s'établit en dépenses et en recettes à 417 065,36 € (412 974,68 € en 2020).**

Si on exclut en dépenses et en recettes les opérations exceptionnelles que la commune a eues à supporter en 2020 notamment sur la réfection du toit de l'église et la réparation du chemin rural de la Croix, le budget proposé est très proche de celui de l'exercice 2020.

Il faut cependant noter en recettes trois points importants :

- En premier lieu nous attendons une recette liée aux impôts et taxes moins importantes que celle que nous espérons et qui est liée au calcul des bases d'imposition de notre commune.
- En second lieu nous aurons une croissance des recettes liées à la restauration scolaire et à la garderie périscolaire qui avaient été fortement diminuées du fait des épisodes de confinement en 2020.
- L'excédent antérieur reporté est maintenu à un niveau identique à celui de l'année précédente sachant que nous avons pu affecter 20000 euros sur la section investissement.

En dépenses, nous avons maintenu les objectifs de gestion que nous nous étions fixés en 2020 sachant que la masse salariale devrait être constante en 2021 et que les charges à caractère général ne devraient pas significativement évoluer.

En conclusion, ce budget traduit fidèlement les orientations que nous avons proposées pour la commune de Proveysieux à savoir la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'engagement dans une politique d'investissement. Nous maintenons nos interrogations et notre réflexion sur la nécessité d'accroître les ressources de notre commune. Certes nous ne cultivons aucune naïveté sur une amélioration de la situation à court terme mais il nous faudra maintenir une forte pression sur nos institutions de tutelle pour que soit reconnue la situation des petites communes rurales et trouver les voies pour accroître le niveau des ressources propres.

**Pierre Meyer, Michel Brosse, Bernard Michallet**

# Le compte administratif 2020

**Le compte administratif reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif de l'année. Ce document a été présenté et voté par le conseil municipal du 24 mars. C'est notre premier compte administratif qui nous permet d'étalonner notre gestion comptable par rapport à celui de 2019, année précédant la crise de la Covid 19.**

## Pour la section fonctionnement,

Les recettes totales se sont montées à 343 459,60 €, celles de 2019 s'élevaient à 349 578,42 € soit une baisse de recettes de 6 118,82 €, malgré une recette de 2500 € provenant d'une coupe de bois et l'augmentation des recettes fiscales (TH, TF, TFNB) de 16 403 €, moins forte que prévu dans le budget primitif due à une baisse des bases d'imposition.

Cette baisse est due en grande partie à une moindre recette en périscolaire, conséquence de la fermeture de la cantine pour cause de Covid (-16 723 €) et des baisses des recettes publiques représentant un déficit de 9 025 € par rapport à 2019. Une bonne surprise est venue des droits de mutation qu'a perçus la commune : 1 790 €

Les dépenses se sont montées à 322 909,42 € alors qu'elles étaient de 301 580,92 € pour 2019, soit une augmentation de charges de 21 328,50 €.

Ce sont sur le chapitre des charges à caractère général qu'ont eu lieu ces augmentations avec la prise en charge des réparations du toit de l'Église et du chemin rural de la Croix qui ont par ailleurs fait l'objet d'indemnités de la part des assurances. Sur le chapitre des charges de personnel, on note une légère augmentation des heures supplémentaires (+ 4 788 €) pour pallier les absences dues à la Covid 19.

La crise sanitaire a impacté notre trésorerie d'environ 1 900 € (formation et masques et produits d'entretien spécifiques).

Enfin nos choix politiques se retrouvent pour partie sur la ligne publications qui intègre également l'intranet et le site de la commune (+ 2 710 €), mais également la ligne concernant les indemnités des élus qui une nouvelle fois n'a pas été abondée... Et on peut relever que la ligne de formation des élus n'a pas été mobilisée alors que nous avons eu deux journées de formation collective. Nous avons utilisé le Compte Personnel Formation de chaque élu sous l'égide l'Association des maires de l'Isère.

Pour la section fonctionnement, le bilan est tout de même positif de 20 550,18 €, que l'on peut rajouter à l'excédent antérieur de 78 665,68 €, soit un excédent de 99 215,86 € pour préparer le budget 2021.

## Pour la section investissement,

Les recettes ont été moindres, 9 777,98 € (10 800,53 € en 2019) provenant principalement de la taxe d'aménagement (3 731 €) et du virement de 5 000 € de la section de fonctionnement pour lancer une étude thermique sur l'école.

Les dépenses se sont élevées à 17 237 € (6 897,16 € en 2019). Elles correspondent à une volonté communale d'engager des travaux d'investissement qui avaient été présentés lors de notre campagne électorale.

Les deux postes de dépenses du chapitre 20 (immobilisations incorporelles) ont été la suite de l'adressage (3 072 €), lancé par l'équipe précédente et l'étude thermique de l'école (5 760 €).

Pour le chapitre 21 (immobilisations corporelles), sur les 4 432 €, 4 043 € ont été pour l'école (tableau interactif, portail, lave-linge, et régulation thermique).

Le remboursement du capital d'un ancien emprunt (3 270 €) complète les dépenses en investissement.

Pour 2020, il est constaté un déficit de 7 459,02 € à déduire de l'excédent antérieur reporté de 29 562,34 €. Ce qui donne un excédent de 22 103,32 € à reporter au budget 2021.

Ces deux excédents nous permettent d'alimenter notre trésorerie et d'assurer une partie de nos charges en attendant les recettes fiscales et d'engager nos projets d'investissement comme prévu dans le budget primitif 2021.

**Pierre Meyer, Michel Brosse, Bernard Michallet**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
343 459,60 €	Recettes	9 777,98 €
322 909,42 €	Dépenses	17 237,00 €
20 550,18 €	Résultat de 2020	-7 459,02 €
78 665,68 €	Excédent antérieur	29 562,34 €
99 215,86 €	Excédent de l'exercice	22 103,32 €

# Travaux des commissions

# LES PREMIERS

# ARBITRAGES

**Dès le début de notre mandat, nous avons souhaité associer tous les habitants de Proveysieux aux grandes décisions que nous aurions à prendre. Les commissions participatives ont été créées et mises en place. Un grand nombre d'entre vous participe aux travaux de ces commissions. 70 proveysards s'impliquent et travaillent sur des sujets aussi divers que l'agriculture, la mobilité, les projets d'aménagement et de rénovation des bâtiments publics, le patrimoine, la forêt, l'animation sociale et tant d'autres encore au sein de 8 commissions. La masse de travail cumulée est déjà impressionnante.**

Forts de ce constat, nous sommes arrivés à un stade où il nous a semblé nécessaire de faire un point sur ces travaux, de les prendre en compte dans nos projets d'orientation. Le temps passe vite et la mise en place de certains projets d'investissement nécessite des prises de décision très en amont pour pouvoir être menés d'ici la fin du mandat.

C'est pourquoi nous avons été amenés à procéder à des premiers arbitrages d'orientation. Il nous fallait pour cela une vision objective sur la nature et l'avancement des travaux de chaque commission. Pour tenir compte et respecter le travail de chacun en toute transparence, nous avons mis en place un cheminement initié dès le début de l'année. Une présentation plénière a été organisée en février (en visioconférence malheureusement) où tous les projets ont pu être soutenus et défendus par leurs porteurs. Le conseil s'est ensuite réuni tout entier en commission

générale pour établir des priorités, hiérarchiser les projets en fonction de leur importance et de leur état d'avancement. La démarche s'est ensuite conclue par l'annonce de notre premier arbitrage lors de la séance du dernier conseil municipal.

Hiérarchiser ne veut pour autant pas dire trancher. Nous avons besoin de prendre ces premières décisions afin de lancer notre dynamique de projet. Les choses seront amenées à évoluer au fil du temps et de l'avancement de travaux de chacun.

Le dossier qui suit vous montre dans le détail le séquençage de notre démarche et vous fait une première présentation des projets que nous voulons aujourd'hui mettre en avant. Il vous montre aussi la mécanique budgétaire, et donc le contexte économique auquel nous sommes confrontés. Enfin, il vous présente deux projets emblématiques parmi tous ceux qui nous ont été soumis.

# Comment se répartissent les tâches

Les activités municipales sont organisées selon trois délégations portées chacune par un adjoint. Chacune de ces délégations anime des commissions communales et participatives puis élabore des projets. Nous espérons pouvoir développer tous les projets issus de ces travaux.

## Fonctionnement Communal

1<sup>er</sup> adjoint Pierre Meyer

La Commission aménagement du chef-lieu travaille avec un bureau d'études mandaté par la Métropole, elle recentre actuellement la réflexion avec la commission Énergies et Mobilités sur la sécurisation des mobilités pour que chaque mode de déplacement (à pieds, en vélo, en voiture) se fasse en toute sécurité. On parle de « Chaucidou »

La Commission Logement réfléchit à la faisabilité de logements locatifs qui nous l'espérons nous feront venir quelques petits écoliers et apporteront des loyers dans le budget communal.

La Commission Assainissement PLUI étudie la faisabilité d'un assainissement semi-collectif permettant d'ouvrir certains terrains à la constructibilité. Elle recense aussi les logements vacants et les terrains constructibles. Il apparaît que le PLUI est particulièrement limitatif...

La commission aménagement de la place de Pomarey a fait une petite enquête pour recenser les attentes des habitants et des associations.

Un projet pour le cimetière est aussi prêt, il nous faut trouver les financements.

## Cadre de vie

2<sup>e</sup> adjoint Philippe Tur

La Commission Énergie - Mobilités (EM) va porter les deux projets d'investissement à court terme

- La rénovation thermique de l'école
- L'installation de 100 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes de Pomarey.

Les dossiers Éclairage public et la sécurisation des mobilités sont aussi portés par cette commission coanimée par Hélène Debray et Christophe Millet.

La Commission Agriculture dont le référent est Bernard Michallet essaie de trouver des solutions pour porter un soutien au projet d'installation d'un jeune couple d'agriculteurs et d'encourager la reprise des pâturages laissés en jachère après le départ à la retraite de notre principal éleveur.

La commission forêt (référent B Michallet) recherche des financements pour l'entretien de la route de Girieu et porte un projet de plantation d'essences d'arbres adaptés au changement climatique afin de régénérer des parcelles en friche.

## Bien vivre au Village

3<sup>e</sup> adjointe Catherine Cambrils.

La Commission Enfance-Jeunesse-Éducation est à l'écoute des attentes des enfants ; un projet de terrain de sport multi activités est à l'étude.

La Commission Cantine Bio : l'idée initiale était un projet intercommunal, on étudie maintenant la faisabilité d'une cantine bio au village.

La Commission Patrimoine travaille sur les sentiers et le patrimoine vernaculaire.

La Commission lieux de convivialité cherche une solution de remplacement à la disparition des commerces bar restaurant au village.

La Commission scolaire n'a pas de projet particulier sinon d'assurer les conditions d'un bon fonctionnement de l'école, et le travail est très conséquent.

La Commission action sociale assure ses missions de lien entre les générations.

Beaucoup de dossiers sont ouverts, ils ne sont pas tous au même niveau d'élaboration, le travail avance grâce aussi à l'aide et les compétences de beaucoup d'habitants, c'est un encouragement très fort à persévérer et réussir avec les observations attentives du Comité Consultatif des Habitants.

# La démarche de choix des projets

**L'équipe municipale a travaillé durement pendant ces 12 derniers mois pour parvenir à une semaine de la date anniversaire du début de mandat à lancer deux chantiers d'importance. Les dossiers sont nombreux parce que nous avons le souci d'apporter des réponses aux attentes des habitants, il nous faut aussi nous donner les moyens de disposer des ressources pour les financer et en répartir la charge dans la durée.**

L'équipe municipale s'est réunie en séminaire de formation deux samedis de janvier et deux soirées de février afin de construire des outils et des savoir-faire pour mieux porter le travail des commissions et des groupes de travail mais aussi afin de clarifier le projet politique que nous voulons mettre en œuvre au cours du mandat.

La grande soirée plénière s'est tenue le 3 mars ; il s'agissait de définir les choix prioritaires. À 23 heures 30 la fumée blanche aurait pu marquer les grandes décisions : une volonté politique et deux nécessités ont orienté nos choix. La volonté de participer à la transition écologique par le choix d'un chantier d'économie d'énergie et d'un chantier de production d'énergie. La rénovation thermique de l'école et la production d'électricité photo voltaïque s'inscrivent dans cette dynamique.

Les nécessités relèvent de notre réalisme puisque le projet école devrait être subventionné par le Département sur une ligne budgétaire qui vient à échéance en juin 2022. Le « plan Écoles » du Conseil Départemental prend en charge 60 % du montant hors taxes. Passée cette date l'aide départementale aurait été fortement diminuée. À cette subvention locale s'ajoutera

une subvention d'état qui dans le cadre du plan de relance dit DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) complètera le financement à hauteur de 80 % du hors taxe bien sûr. Les panneaux solaires installés sur le toit de la salle des fêtes bénéficieront aussi de la DSIL subventionnant 25 % du coût hors taxes la décision de l'état sera connue dès le mois de juin.

La 2<sup>e</sup> nécessité est pour le Conseil municipal de rechercher les moyens de développer les ressources de la Commune. La production d'électricité par le photovoltaïque est un moyen rentable car dès la première année les kilo-watts produits seront revendus à EDF. Cette ressource financera l'emprunt et à terme c'est-à-dire dans 12 ans rapportera 2900 € par an. Nous espérons aussi que cette initiative donnera des idées dans le village...

Le chantier photovoltaïque sera très rapidement mis en route, au cours de l'été 2021.

La rénovation de l'école exige plus d'études préparatoires si bien que nous faisons appel à une Assistance à la Maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de définir le cahier des charges, faire établir les devis, assurer l'interface avec les entreprises. Notre calendrier prévoit de faire réaliser les travaux au cours de l'été 2022.



# Le financement des projets

**Préparer nos arbitrages ! C'était un moment très particulier et stimulant que nous venons de vivre ensemble sur plusieurs mois : associer dans une même démarche, comme cela vous a été présenté par ailleurs, les idées et actions (commissions participatives), le projet municipal (l'équipe municipale), les ressources (la commission finances) et être prêt au même moment pour ce premier grand rendez-vous.**

Comment la commission finances a-t-elle abordé cette approche ? Comment s'y est-elle prise pour mettre sur la table commune les outils financiers d'aide à la décision ? C'est sa contribution à la transparence des choix que nous voulons vous présenter. Dans le bulletin précédent nous vous avons présenté les objectifs et les principes qui allaient guider nos choix d'investissement. Nous souhaitons dans ce bulletin partager avec vous la méthode qui a été retenue. Ils ont été encadrés par une feuille de route adressée par le maire à tous les élus.

En ce qui concerne le volet financier des projets il nous fallait pouvoir répondre à quatre questions :

- Quels sont les coûts des projets ?
- Quels sont les retours sur investissement ?
- Quelle est notre capacité de financement ?
- Quelles sont les subventions mobilisables ?



Les séances de formations qui nous ont permis de clarifier nos choix et procéder aux premiers arbitrages.

Notre capacité de financement de l'investissement a été notre première approche. Nous avons rencontré dès novembre le trésorier du centre des finances publiques de St-Égrève, puis en décembre un banquier, en l'occurrence le responsable régional des relations avec les collectivités locales de la Caisse D'Épargne.

À l'issue de ces rencontres il était clair qu'il n'était pas prudent de financer nos investissements par nos fonds propres dans la mesure où il nous faut préserver une trésorerie à hauteur de 100 k€. Ce montant est celui du cumul des excédents reportés en fonctionnement et en investissement.

Pour compléter cette information nous avons établi un plan de trésorerie sur la base du fonctionnement courant actuel et effectivement nous avons constaté que deux mois dans l'année il y a un creux significatif de nos disponibilités à hauteur de 30k€. Ce qui nous demande de porter une attention particulière au financement des encours sur cette période par le recours aux prêts relais et aux possibilités d'obtenir des versements anticipés de subvention.

La deuxième information importante pour nous a été de considérer que notre capacité d'emprunt devait être évaluée au regard de nos possibilités de remboursement annuels : celles-ci ne peuvent être supérieures à 10 000 € par an en plus de l'emprunt en cours d'environ 5k€ par an jusqu'en 2027.

Sur ces bases, il était bien sûr possible de faire des simulations sur des montants d'opérations suivant les niveaux de subventionnement, soit jusqu'à 400 k€ HT avec 80 % de subventions, avec deux idées-forces : préserver dès nos premiers arbitrages des capacités pour des projets dont le chiffrage ne pourra être finalisé que plus tard d'une part et d'autre part préserver des marges de manœuvre pour les équipes municipales suivantes.

Il nous a surtout été possible de mettre en place une trame de présentation budgétaire des projets :

- Coût total HT et TTC du projet
- Montant de la subvention
- Autofinancement
- Retour TVA  
(71 % remboursés avec deux ans de décalage)
- Montant et annuité de l'emprunt relais
- Montant et annuité de l'emprunt
- Retour sur investissement.

Renseignée, elle a constitué la grille de lecture de toute l'équipe pour préparer les premières décisions.

L'autre volet attendu du travail de la commission a été d'inventorier les possibilités de subventions. Il n'était bien sûr pas possible d'être exhaustif mais nous avons quand même pu en identifier une petite douzaine qui peuvent concerner nos projets et six qui étaient effectivement mobilisables. Elles viennent du Département, de l'État, de la Région, de la Métro. À chaque fois, nous recherchions les critères d'éligibilité, les taux, les planchers et plafonds de subvention, les possibilités d'avance, les échéances de dépôt et de réponses. Cette démarche nous a permis de conforter des relations avec des services instructeurs et faire connaître nos projets.

Un deuxième tableau présentant ces différentes informations est venu compléter la trousse à outils que nous nous sommes ainsi constitués pour projeter nos investissements.

Et donc à ce jour nos deux premières demandes de subvention pour de nouveaux projets ont été adressées à l'État et au Département.

En attendant la suite...

Pour la commission finances

**Pierre Meyer, Michel Brosse, Bernard Michallet**

# La rénovation énergétique de l'école

**Dans le dernier numéro du bulletin, nous vous parlions de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, et de la priorité que nous pourrions donner à la rénovation de l'école. La commission Energies-Mobilités a donc travaillé pour identifier un scénario prioritaire, son budget, les subventions disponibles et les modalités de financement.**

Fort de ces éléments, le conseil municipal a choisi d'engager le projet (pour des précisions sur la démarche de choix des projets, cf. l'article p. 8). Nous prévoyons une réalisation des travaux durant l'été 2022

Le scénario de rénovation retenu comprend les travaux réellement efficaces ou urgents :

- **Efficacité** : l'isolation du plancher haut (entre les classes de l'étage et les combles) est l'une des mesures qui permettra le plus d'économies d'énergie, de même que l'isolation par l'intérieur sur les murs des classes, là où elle fait défaut, et le remplacement des quelques menuiseries simple vitrage par des triples vitrages.
- **Urgence** : La ventilation de la salle de repos nous a semblé indispensable à court terme.

Nous avons donc cherché une solution cohérente, créant un premier ensemble bien isolé et bien ventilé qui inclut la salle de repos et la classe maternelle (rez-de-chaussée nord). Ce scénario peut aussi être envisagé comme une première étape, compatible avec la réalisation séquencée d'une rénovation plus complète, telle que la proposait le bureau d'études. **Les économies d'énergie espérées pour cette tranche de travaux représentent déjà 27 % de la consommation électrique de l'école.**

Voici le budget prévisionnel tel qu'il a été adopté par le conseil municipal du 24 mars dernier (montants HT) :

DÉSIGNATION DES LOTS	MONTANTS HT
Menuiseries	38800 €
Isolation	49000 €
Ventilation double-flux et simple flux	22500 €
Assistance à la maîtrise d'ouvrage	8925 €
Bureau de contrôle et sécurité	3000 €
<b>TOTAL</b>	<b>122225 €</b>

Nous avons demandé des subventions, au département de l'Isère dans le cadre de son « plan école », et à l'état, dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Le plan de financement est donc le suivant :

FINANCEMENT	TAUX	MONTANTS HT
DSIL	20 %	24 445 €
Département	60 %	73 335 €
<b>Total subventions</b>	<b>80 %</b>	<b>97 780 €</b>
Autofinancement par l'emprunt	20 %	24 445 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>122 225 €</b>

Concrètement, nous allons continuer à travailler avec le bureau d'études ENER'BAT en tant qu'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

Un « **Groupe Action Projet** » a été défini dans la continuité du groupe de travail de la commission Energies-Mobilités déjà engagé sur ce projet, réunissant des élus et des habitants non élus : il assurera le suivi, veillera à la dynamique participative du projet et à l'information des usagers et des habitants.

La composition du GAP est la suivante : Hélène Debray (élue référente du projet), Pierre Meyer, Olivier Valorge, Christian Neufselle, Jean-Pierre Grison. Nous souhaiterions encore y adjoindre un représentant des usagers de l'école.

Nous attendons des réponses à nos demandes de subvention pour le mois de juin 2021. D'ici là, nous rédigerons les cahiers des charges pour les différents lots, afin de pouvoir consulter les entreprises à l'automne 2021. Les travaux eux-mêmes seront regroupés au cours de l'été 2022, pour minimiser les opérations de déménagement dans les classes et perturber le moins possible le travail des enseignants et des élèves.

**Hélène Roy-Debray**

# Du photovoltaïque à Pomarey



**La commission "Énergies Mobilités" s'est posé la question : "Et pourquoi pas à Proveysieux ?" L'enjeu est donc de produire de l'électricité localement, de participer à la non-consommation de matière fossile et de générer des revenus pour la commune.**

Nous avons étudié le potentiel solaire sur les bâtiments communaux :

LOCALISATION	Surface (m <sup>2</sup> )	Puissance (kWc)	Énergie (MWh/an)	Énergie spéc (kWh/m <sup>2</sup> )
Salle des fêtes	119	22,9	25,6	215
Mairie	47	9,0	9,9	211
Gymnase	52	10,0	11	212
École	90	17,3	18	200

Nous avons décidé de faire une étude sur la faisabilité technique et financière sur la salle des fêtes de Pomarey, qui présente le plus gros potentiel solaire.

Après quelques devis et étude bancaire, il s'avère que le projet de la salle de fête est viable. Le montage financier permet à la commune d'emprunter et d'utiliser les revenus générés par la vente à EDF (garantie pendant 20 ans) pour payer l'emprunt

sans que cela ne vienne utiliser l'argent courant. Le bilan est nul pour les finances et la production compense la consommation électrique annuelle de la salle des fêtes. Au terme du crédit, 12 à 15 ans suivant les scénarii, le revenu de la vente viendra alimenter la case recette du budget communal !

Bien sûr, les panneaux s'usent et les revenus ne seront pas constants dans le temps. Mais aujourd'hui, une installation peut durer jusqu'à 35 ans. Le projet a été validé lors du dernier conseil municipal, et un GAP (Groupe Action Projet) est créé pour mener à bien le projet.

Et si nous allions plus loin ?

D'autres bâtiments publics pourraient faire l'objet d'une installation photovoltaïque, ce sera l'occasion d'expérimenter un premier projet avant d'aller plus loin.

Et vous, pourquoi ne le feriez-vous pas ?

**Christophe Millet**



## LE PHOTOVOLTAÏQUE : c'est quoi ?

Le photovoltaïque utilise les propriétés de certains matériaux, qui, en étant exposés à la lumière, transforment cette énergie en charges électriques. Ces charges, si elles sont récupérées, vont produire de l'électricité. Le maté-

riau le plus simple et le plus répandu est le silicium. C'est un semi-conducteur qui peut prendre plusieurs formes : Cristallin, Poly Cristallin ou Amorphe.

On le trouve partout dans la fabrication des composants électroniques et dans la nature puisque c'est du sable. On fabrique alors des panneaux avec ce Silicium afin de pouvoir avoir suffisamment d'électricité qui va pouvoir être convertie et envoyer sur le réseau du 250 volts.

**Bon à savoir :** En fonction des technologies, un système photovoltaïque produit entre 20 et 40 fois plus d'énergie tout au long de son fonctionnement (équivalent primaire) que ce qui a été utilisé pour le fabriquer [Source : wikipédia].

Pour aller plus loin : <https://www.techno-science.net/-glossaire-definition/Cellule-photovoltaïque.html>

# Un éclairage raisonné pour des Parcs étoilés !

© stock.adobe.com

C'est le titre d'un guide mis au point par le Parc de Chartreuse. Il vient compléter le Schéma D'Aménagement Lumière de la métro (SDAL) et peut nous aider à choisir ce que nous voulons pour Proveysieux. Avant de répondre à l'enquête "ÉCLAIRAGE PUBLIC", posons les bonnes questions !

Il n'y a pas d'obligation légale d'éclairage pour une commune. On peut choisir d'illuminer l'espace public pour la sécurité des habitants ou pour la convivialité, mais aussi d'utiliser des dispositifs passifs réfléchissants. Beaucoup d'entre nous, lors des déplacements à pied, peuvent utiliser la lumière de leur téléphone portable. Les mentalités évoluent, et l'accès à un « ciel noir » devient un luxe dans les pays dits développés. La lumière artificielle dans la nuit a des effets néfastes à la fois pour les humains (perturbation du rythme biologique, qualité du sommeil) et pour la biodiversité (désorientation des animaux nocturnes, perturbation de la pollinisation...)

À Proveysieux, l'éclairage public dans les différents hameaux a représenté en 2020 une consommation électrique de 9,35 MWh, soit un coût pour la commune de 1590 €. Ce coût a déjà été fortement réduit dans les dernières années grâce à une rénovation partielle des points lumineux, et surtout grâce à une extinction systématique en milieu de nuit, de minuit à 5h. Mais il faut y ajouter le coût d'entretien des points lumineux (selon les interventions nécessaires, 522 € en 2019, 375 € en 2020).

Comment faire encore mieux, d'un point de vue économique et écologique ? Le Parc de Chartreuse préconise :

- une température de couleur des sources lumineuses inférieure à 2400 K (ce qui correspond à une couleur « chaude », plutôt jaune ou orangée). Nos lampadaires sont actuellement équipés en ampoules à Sodium Haute Pression (SHP) qui respectent en général ce critère. Les LED bleues sont moins consommatrices d'électricité, mais avec leur température de couleur plus élevée, elles sont plus nocives pour la faune sauvage. Les LED ne s'imposeraient a priori que si nous voulions faire varier l'intensité lumineuse au cours de la période d'éclairage.
- une intensité lumineuse modérée (8 lm/m<sup>2</sup> dans les hameaux, s'il y a un besoin avéré).
- une hauteur adaptée des dispositifs d'éclairage : 6 à 8 mètres pour la voirie, 4 à 6 mètres (ou moins) pour les cheminements piétons. Pour qui éclairons-nous ?
- l'orientation des faisceaux lumineux à 100 % vers le sol. Les lampadaires de type lanternes au village ne respectent pas ce critère.
- l'usage d'horloges astronomiques pour déterminer l'heure optimale d'allumage le soir et d'extinction le matin, selon les saisons. Les détecteurs de lumière sont trop aléatoires.
- l'extinction en milieu de nuit, qui peut aller jusqu'à une plage de 22h à 6h. Notons que le crépuscule et l'aube sont des périodes d'activité importante pour la faune, et c'est le moment où les lampadaires sont allumés. Et pourquoi pas une extinction totale ? C'est ce qu'ont déjà choisi les habitants de Planfay-le-haut, heureux d'avoir retrouvé la nuit noire ou étoilée. Les référents de hameau viendront ce printemps recueillir l'avis des habitants.

La commune va signer avec la métro une « charte d'engagement lumière » pour signifier sa volonté de respecter les principes directeurs du SDAL. Il nous reste à construire ensemble, à l'issue de l'enquête, notre « projet lumière », respectueux de l'environnement et des finances communales ! ?

**Hélène Roy-Debray**

## Enquête éclairage public

L'éclairage public de la commune est-il adapté à notre village ? L'équipe municipale souhaite l'améliorer en diminuant la consommation d'énergie et la pollution lumineuse, tout en maintenant l'éclairage aux endroits et aux heures où il est nécessaire pour la sécurité et la qualité de vie de chacun. La commission participative "énergie-mobilité" propose donc cette enquête qui permettra de faire le point sur l'existant, son fonctionnement, son utilité.

Vous pouvez nous aider dès à présent et avant le 15 juin dernier délai, en participant à l'enquête accessible sur Internet à l'adresse suivante :

<https://framafoms.org/enquete-sur-leclairage-public-1610656238>

ou bien disponible en mairie au format papier.

## Un ciel étoilé dès cet été !

Parallèlement à l'enquête, l'équipe municipale a choisi de conduire dès cet été une expérimentation : nous éteindrions tout l'éclairage public à Proveysieux pendant la période où les jours sont les plus longs : à partir du 1<sup>er</sup> juin, et probablement jusqu'au 31 août. Nous attendrons vos retour lors des prochaines réunions de hameaux.

© stock.adobe.com

# Route forestière de Girieu, comment assurer son entretien ?



Photo Philippe Tur

**La route de Girieu, construite dans les années 1970, sous maîtrise d'ouvrage de la municipalité de l'époque, dessert une grande partie des forêts de la rive gauche du Tenaïson, de Planfay et au-delà du secteur de Girieu. Les bois exploités de la forêt communale et des forêts privées, sont tous convoqués par grumiers par cette route.**

Ces dernières années, l'entretien était assuré par la commune sur son budget de fonctionnement.

Or les dotations de l'État, qui ne cessent de diminuer, doivent être réservées aux dépenses incompressibles de la collectivité. La forêt communale n'a plus de ressources régulières pour compenser.

Face à cette situation, il nous est apparu indispensable de solliciter tous les propriétaires, y compris la commune, pour que l'entretien soit pris en charge par ceux qui en tirent un revenu avec les exploitations de bois, en établissant une redevance au m<sup>3</sup> de bois sorti.

Sur le cadastre, la partie basse du linéaire est un chemin rural cadastré, la partie haute est un chemin d'exploitation, assis sur des parcelles privées. Certains tronçons sont cadastrés et appartiennent au domaine privé de la commune après que les propriétaires les aient rétrocédés volontairement à la commune.

Le code rural encadre le statut de ces deux types de chemins au travers des articles L 161-1 à L161-13, pour les chemins ruraux et L 162-1 à L 162-5 pour les chemins d'exploitation.

Notamment, ces articles régissent les travaux d'entretien en permettant au maire de prendre les dispositions pour la conservation de ces chemins et d'instituer une redevance envers les propriétaires bénéficiaires.

Cette taxe doit répondre aux dispositions de l'article L. 2331-11 du Code général des collectivités territoriales. Elle est répartie par délibération du conseil municipal et est recouvrée comme en matière d'impôts directs.

Suite à la réponse favorable du directeur départemental des territoires de l'Isère à notre interrogation sur la légalité d'une redevance au m<sup>3</sup> extrait, nous avons sollicité les membres de la commission forêt sur son montant (2 €/m<sup>3</sup>). Nous avons pris une délibération dans ce sens lors du conseil municipal du 24 mars.

**Bernard Michallet**

## Pour les propriétaires concernés, comment cela va-t-il se passer ?

**Nous voulons dissocier cette redevance pour entretien courant de la route de Girieu, des dégâts pouvant être occasionnés aux dessertes empruntées lors de la vidange des bois qui sont de la responsabilité de l'exploitant.**

Pour cela, nous allons demander à tous les exploitants forestiers qui travaillent sur la commune, de déclarer en mairie, leur projet d'exploitation.

Cette démarche nous permettra de faire avec eux un état des lieux contradictoire des dessertes qui seront utilisées (route

de Girieu et chemins ruraux) avant et après exploitation pour avoir ainsi des éléments tangibles au cas où il aurait des dégâts et de demander à les réparer.

Pour les propriétaires, la redevance s'appuiera sur la présentation à la mairie du bordereau de cubage que l'exploitant doit leur fournir. En cas de manquement, un récolement sera effectué à leurs frais par la mairie ou un homme de l'art à partir des souches présentes sur le parterre de la coupe.

Avant tout, nous voulons que nos dessertes forestières restent entretenues pour la sortie des bois.

Il ne faut pas oublier qu'elles font partie du patrimoine de la commune et elles permettent à de nombreux autres usagers de découvrir notre territoire.



Photo Alain Provost

# École : un service d'accueil minimum

**Depuis 2008, il existe « un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires ».**

Ainsi en cas de grève, lorsque le nombre de personnes ayant déclaré leur intention de faire grève est supérieur ou égal à 25 % des enseignants de l'école,

le service d'accueil est assuré par la commune.

Cela a été le cas pour la première fois à Proveysieux le 26 janvier dernier puisque toutes les enseignantes ont suivi un mouvement de grève nationale.

Onze enfants (sur les 52 inscrits) étaient présents pour une journée un peu spéciale : à l'école sans les maîtresses. Ce sont Émilie et Nicolas, les

employés municipaux qui s'occupent habituellement la garderie, qui ont géré et animé cet accueil. Ils ont réparti les enfants en 2 groupes d'âge : maternelles d'un côté et élémentaires de l'autre ; et leur ont proposé diverses activités : jeux collectifs, activités manuelles, atelier cuisine... Tout en respectant le rythme habituel d'une journée d'école. L'après-midi deux élus sont aussi venus animer chacun un petit atelier : « découverte de la faune et la flore de nos forêts » et atelier « peinture » pour les plus petits.

**Marie Kerjean Ritter**



## APPEL À CONTRIBUTION

**Vous avez un talent que vous souhaitez partager ? Du temps à donner à l'école ?**

Nous lançons un appel aux habitants pour venir à l'école partager leur talent avec les enfants dans le cadre du périscolaire, ou pour effectuer de petits remplacements. En effet, lorsque les agents sont absents de manière imprévue, nous sommes en difficulté pour maintenir les services (garderie, ménage). Nous sommes également à la recherche de couturières.

Depuis le début de l'année scolaire, nous avons eu plusieurs expériences réussies d'habitants qui sont intervenus, qui nous encouragent à poursuivre cette démarche : présentation de la forêt, atelier de peinture ont ravi les enfants ! Vous pouvez vous faire connaître directement auprès de Catherine (c.cambrils@proveysieux.fr) ou Marie (m.kerjean@proveysieux.fr) qui vous recontacteront pour répondre à vos questions et organiser votre venue.

# L'adressage suite et fin ?

**À l'heure où ces lignes seront publiées, l'adressage sera terminé. Enfin ! La dernière ligne droite semblait facile ; les voies étaient nommées, le travail du prestataire effectué, il ne restait plus qu'à distribuer les lettres pour chaque propriétaire et à commander les panneaux et numéros de maison...**

Facile, eh bien non ! Le cadastre ne suit pas le rythme de la vie quotidienne. Les noms fournis pour chaque parcelle n'étaient pas à jour des mutations et transmissions et ce jusqu'à trois ans en arrière, mais, certaines récentes étaient à jour : retard des notaires à transmettre les données ? En tout cas, nous avons dû faire un travail de réconciliation pour mettre le bon propriétaire en face de la bonne parcelle. Chaque propriétaire (en tête de l'enregistrement cadastral) a reçu son attestation d'adresse des mains de son référent de hameau. Pour les propriétaires non-résidents, nous avons envoyé par courrier leur adresse. Les propriétaires ayant des locataires doivent leur transmettre leur nouvelle adresse. Chacun devra par la suite faire son changement d'adresse auprès des différents établissements privés ou publics (Voir les explications jointes pour les organismes publics).

Pour les panneaux et les numéros de maison, tout semblait facile également, mais créer des panneaux n'est pas si simple. Une fois la commande passée, il faut valider les BAT (Bon à Tirer) avant d'engager la production. Et là, il a fallu plusieurs allers-retours

entre le prestataire et nous pour les valider. D'où un retard de quelques semaines sur la livraison, donc de l'installation et la distribution des numéros de maison. Tout sera-t-il posé à l'heure quand vous lirez ces lignes ? Rien n'est moins sûr. Les données GPS et cartographiques ont été fournies, il faut un peu de temps pour qu'elles soient toutes à jour.

Nous en avons profité pour faire fabriquer quelques panneaux d'informations pour les visiteurs, refaire le panneau de la route de Girieu et commander des panneaux d'agglomération pour Savoyardière et Pomarey. La zone avait été définie depuis plusieurs années, mais les panneaux jamais posés...

Les numéros de maisons seront à retirer en mairie puisque la foire du 1<sup>er</sup> mai n'a pas eu lieu.

Voilà une bonne chose de faite. Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite du projet, depuis son initiation jusqu'à la pose des panneaux.

**Christophe Millet**

## La liste officielle des voies de la commune :

**Chemin de Bellevue**  
**Route de la Charmette**  
**Impasse des Fontenettes**  
**Route du Pont de l'Oule**  
**Chemin des Noisetiers**  
**Route de Rigaudière**  
**Chemin de Garcinière**  
**Chemin du Sciolet**  
**Chemin de la Chapelle**

**Chemin des Moulins**  
**Place de l'Église**  
**Chemin de Chouretière**  
**Chemin des Vignes**  
**Chemin du Gua**  
**Route de Quaix**  
**Chemin de la Buisnière**  
**Chemin de Savoyardière**  
**Chemin du Tenaison**

**Chemin de Palachère**  
**Impasse de Chalves**  
**Chemin de Surmaisons**  
**Chemin de la Pinéa**  
**Route de Planfay**  
**Chemin de Moretière**  
**Impasse de la Renardière**  
**Impasse de l'Oseraie**  
**Impasse du Crêt**

**Impasse de la Charmille**  
**Chemin des Champs**  
**Impasse de la Girarde**  
**Impasse des Frênes**  
**Chemin de Combe Choulet**  
**Place de Pomarey**  
**Chemin de l'Estive**

## VOTRE ADRESSE A CHANGÉ

Facilitez-vous la vie pour effectuer vos démarches



Service-Public.fr  
Le site officiel de l'administration française

### Déclarez votre nouvelle adresse

Vous pouvez informer simultanément plusieurs administrations de votre changement d'adresse.

Connectez-vous à la déclaration "tout-en-un" <https://service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193> pour informer :

- Caisses de sécurité sociale (CPAM, CMSA, CAF, CNMS...),
- Caisses de retraite (AGIRC-ARCCO, CNAV...),
- Énergie (EDF, ENGIE, Direct Énergie...),
- La Poste,
- Pôle Emploi,
- Services des impôts,
- Service des immatriculations

**ATTENTION :** le changement d'adresse est obligatoire sur votre carte grise. Cette démarche est gratuite.



### Bien rédiger votre adresse (préconisations de la Poste)

#### TROIS LIGNES AU MINIMUM :

Identité du destinataire.....1  
Numéro et libellé de la voie.....2  
Code postal, localité.....3

#### SIX LIGNES AU MAXIMUM :

Identité du destinataire.....1  
Appartement - étage.....2  
Résidence - Immeuble.....3  
Numéro et libellé de la voie.....4  
BP - Lieu-dit.....5  
Code postal, localité.....6

## Les mobilités à Proveysieux

# RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Dans le dernier numéro du bulletin municipal, nous vous proposons de participer à une enquête sur nos habitudes et besoins de déplacements. Vous avez été 86 à y répondre. Merci !



Nous savions que les habitants de Proveysieux se déplacent la plupart du temps en voiture individuelle. Notre objectif est de les aider à réduire la pollution et les consommations d'énergie correspondantes, en développant des modes de transport doux ou collectifs.

Notre commune est desservie par **une ligne de bus régulière**, dont l'usage est essentiellement scolaire : la ligne 60. La moitié des personnes ayant répondu à l'enquête ne prennent jamais le bus. Peu de gens, en dehors des jeunes scolarisés, le prennent régulièrement. Cependant nous avons noté de nombreuses demandes pour de nouveaux horaires de bus (33 % des suggestions pour améliorer les transports). Il faudra encore affiner ces demandes et vérifier leur pertinence : faire monter un bus jusqu'à Planfay n'est pas toujours la meilleure solution du point de vue de la consommation énergétique. Nous devons chercher un compromis acceptable entre le confort d'usage et l'engagement dans la transition écologique. Quels autres moyens de transport sont à notre disposition ? Par exemple, pour remonter du marché de Prédieu le mardi ou le vendredi, si vous êtes descendu avec le bus de l'école, le covoiturage ne serait-il pas moins coûteux ?

**LE VÉLO ?** 51 % des personnes ayant répondu à l'enquête ne circulent jamais à vélo, mais plusieurs l'utilisent tous les jours pour se rendre à leur travail ou pour leurs activités régulières (7 % des réponses). Le vélo à assistance électrique a du succès, bien sûr, mais la question de la sécurité reste un frein important. Pourtant, si vous passez devant l'école en début de journée, vous verrez que de nombreux enfants et parents viennent déjà à vélo. Nous avons plusieurs pistes pour développer et sécuriser cet usage :

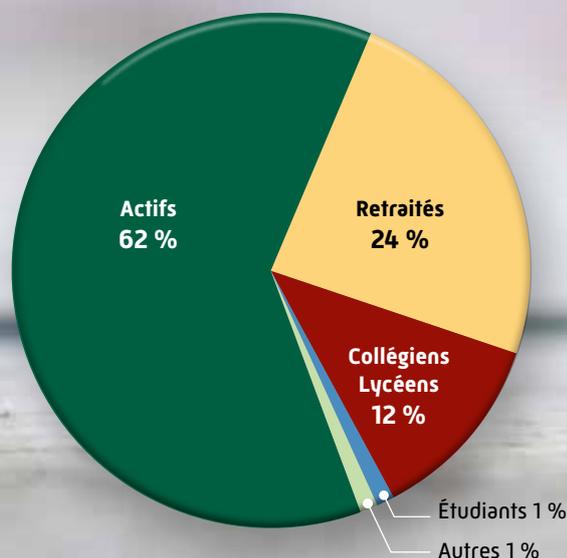
- Des vélos sur le bus : la mairie a posé une demande pour que les bus de la ligne 60 soient équipés de galeries pour le transport de vélos. Nous pourrions ainsi bénéficier d'une montée plus facile, ou d'une descente moins dangereuse, avec notre vélo.
- Des vélo-box à Saint-Égrève : à partir de 3 demandes (souscription annuelle de 49 € pour une place), la métro peut installer assez rapidement une mini-box (5 places) dans un endroit adapté pour les Proveysards, par exemple près d'un arrêt de bus ou de tram. Si vous êtes intéressé, contactez Hélène Debray au 04 76 56 80 99.
- La sécurisation de la route : une commission participative travaille avec la métro sur des aménagements de la route autour du centre bourg, et sa première préoccupation est la sécurité des usagers, en particulier piétons et cyclistes. À l'étude : un "chaucidou". Il s'agit d'un nouveau mode de partage de la chaussée en zone 30, dans lequel une bande est réservée en priorité aux « modes actifs » (ici, piétons et cyclistes montants). Lorsque 2 voitures se croisent, celle qui monte devra mordre sur cette bande, en se rangeant derrière les piétons ou cyclistes s'il y en a à ce moment.

**LE COVOITURAGE !** 65 % des participants sont intéressés par le développement du covoiturage et de l'auto-stop organisé. Aujourd'hui, seuls 23 % des personnes ayant répondu à l'enquête font parfois du stop, mais 63 % ont recours au covoiturage au moins de temps en temps.

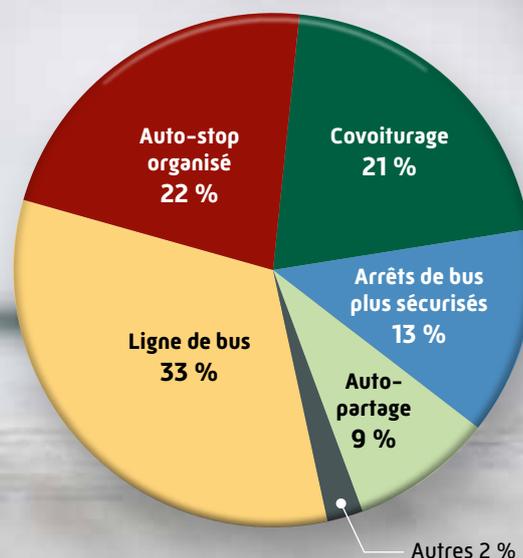
Là encore, nous travaillons sur plusieurs pistes : nous avons étudié les solutions mises en place dans les autres communes (dans le parc de Chartreuse et ailleurs en France). Suite aux

# ET PROJETS

## LES PARTICIPANTS



## LES ATTENTES



réponses à l'enquête, nous proposons deux systèmes complémentaires. Martina Kiely Lemele en sera la coordinatrice.

**1. Un fichier partagé** pour les trajets réguliers (travail, activités, marché...). Voici le lien pour accéder au fichier : <https://lite.framacalc.org/9lz3-covoiturage-proveysieux>

En renseignant vos coordonnées et le descriptif de vos trajets réguliers, vous acceptez que vos informations soient vues par toutes les personnes recevant ce lien (uniquement des habitants de Proveysieux : le lien ne sera pas publié sur le site internet de la mairie ni sur aucun site, si bien que le fichier ne peut pas être trouvé via un navigateur de recherche). Les personnes pourront vous joindre par téléphone ou mail pour proposer un covoiturage.

**2. Un groupe Signal** pour le covoiturage ponctuel et gratuit.

Il nous faut aussi un système plus « agile » : si vous êtes à Saint-Égrève et souhaitez monter vers Proveysieux, il vous serait utile de savoir si quelqu'un monte et peut vous prendre par exemple dans la demi-heure qui vient. Le plus adapté est alors une application de messagerie instantanée.

Vous avez été plusieurs à ne pas souhaiter utiliser WhatsApp, filiale de Facebook = GAFAM. Nous avons regardé les alternatives et sélectionné l'application Signal (financée par la Signal Foundation, une organisation à but non lucratif).

Si vous souhaitez participer, téléchargez l'application « Signal » sur votre téléphone portable et envoyez un message à Martina au 06 35 94 28 84.

Voici quelques règles de bonne utilisation :

- N'envoyez que des messages concernant le covoiturage. Il existe d'autres groupes (WhatsApp Entraide, liste de diffusion) pour d'autres besoins.

- Si possible, regardez le fichier partagé pour trouver votre trajet avant d'envoyer votre demande sur le groupe Signal.
- Afin de limiter l'impact écologique et des messages inutiles pour les autres membres du groupe, ne répondez pas à un message via le groupe ; contactez la personne directement via un message privé, un SMS ou un coup de fil.

**Le Stop organisé** : il existe des propositions pour nous aider à faire du stop en toute confiance : par exemple le dispositif « Rézo pouce », dont la mise en place peut être soutenue par la métro. Nous sommes en contact avec la métro et la mairie de St-Égrève pour étudier l'opportunité d'étendre Rézo Pouce à Proveysieux, ou de créer un système plus local. À l'étude également : des bornes lumineuses signalant des auto-stoppeurs en attente, et des autocollants pour les voitures signalant l'adhésion à un réseau d'auto-stop.

Enfin, nous avons noté que des habitants souhaitent pouvoir pratiquer l'**autopartage** : le plus répandu et efficace semble être l'autopartage entre particuliers. Nous n'avons pas encore de projet local, mais le Parc de Chartreuse a créé un dossier ressource sur ce sujet, accessible par le lien suivant :

<https://nextcloud.parc-chartreuse.net/s/DzMMwKnsfYrZL>

À suivre !

*L'équipe de l'enquête mobilité tient à votre disposition l'ensemble des résultats de l'enquête, et reste à l'écoute de vos remarques et suggestions.*

*Contactez Hélène Roy Debray (04 76 56 80 99), Martina Kiely Lemele (06 35 94 28 84) ou Paul Fayard (06 32 31 45 47).*

# ASSURER L'AVENIR DE LA FORÊT COMMUNALE

**Située principalement sur les hauteurs de la commune, sa surface est de 430 hectares et s'étend de 650 m à 1850 m d'altitude.**

Seulement 133 ha sont exploitables pour la production ligneuse. Les peuplements d'épicéa et de sapins avec leur production de bois d'œuvre sont les seuls qui peuvent procurer un revenu à la commune, les hêtres en mélange pouvant certes, apporter un complément. Les parcelles (B, C, E et G) situées au lieu « la Balme de l'Air », versant dominant les prairies de Girieu et les forêts privées des Plats occupées par une futaie irrégulière vieillie, n'ont pas été épargnés par la tempête de décembre 1999. Les sapins et épicéas ont été déracinés ou cassés, entraînant leur exploitation. Cet évènement climatique a provoqué une décapitalisation importante de la forêt résineuse du secteur.

Aujourd'hui, l'absence de semenciers et la présence d'une mégaphorbiaie1 empêchent l'installation de la régénération naturelle, seule possibilité d'assurer la pérennité de cette forêt résineuse. Pourtant, le sol, l'exposition y sont favorables et de plus, la présence de pistes d'accès qui ont été ouvertes suite à cette tempête permettent d'y accéder facilement, malgré une pente en travers assez forte.

La forêt subit de plus en plus souvent des aléas climatiques (coups de vent, sécheresse, augmentation de la température moyenne) qui la fragilisent. Le réchauffement climatique se traduit en Europe par un dépérissement des forêts tant feuillues que résineuses. Affaiblies, elles sont la proie des agents ravageurs (insectes, champignons ou bactéries). La Chartreuse bien qu'actuellement relativement épargnée, doit se préparer pour affronter cette évolution climatique.

La forêt chartreuse doit sa renommée à ses peuplements résineux faits d'épicéa et de sapins. L'AOC Bois de Chartreuse en est la traduction. Or les projections des services compétents (ONF et IRSTEA) sur l'évolution de nos forêts actuelles laissent à penser qu'il faut dès maintenant agir pour qu'elles s'adaptent au mieux à ce changement climatique.

Bien que peu perceptible à l'échelle humaine, sur la vie d'un arbre, il aura un effet significatif. Le réchauffement climatique est 10 fois plus rapide que la capacité de migration naturelle des essences forestières. Pour faire face à ce phénomène le gouvernement met en place des moyens exceptionnels dans le cadre du plan de relance.

L'ONF nous a présenté leur plan d'action pour nos forêts communales, mais elles peuvent aussi s'appliquer aux forêts privées. Il porte essentiellement sur une politique de plantation d'enrichissement avec des essences adaptées à nos conditions climatiques.

L'idée est de planter de jeunes plants résineux (sapins épicéas) produits à partir de graines récoltées sur des peuplements poussant sur des stations s'approchant le plus des conditions climatiques que l'on rencontrera les décennies prochaines.

Il faut savoir que les plantations forestières sont soumises à une réglementation stricte pour reconstituer des peuplements, toujours dans le but de produire du bois de qualité et valoriser les forêts. Les plantations d'essences exogènes comme le douglas ou les sapins méditerranéens ne sont pas à proscrire si elles sont introduites avec prudence. Elles peuvent servir de témoins pour nos successeurs.

Le plan de relance sera pluriannuel sur 2021-2023 (possibilité de planter sur 3 ans en fonction des disponibilités en plants et des contraintes budgétaires) mais les demandes doivent être déposées en 2021.

Afin de mutualiser les coûts des diagnostics de vulnérabilité et de montage des dossiers de subvention, le parc naturel de Chartreuse pourrait jouer le rôle d'intermédiaire pour les communes. Le montant de la subvention est de 60 % dans la limite de 1 500 € par hectare pour un enrichissement à 100 plants/ha (on doit pouvoir englober la plantation et l'entretien sur 2 ans avec ce montant). Pour la commune, 6 ha ont été identifiés pour un montant de 9 900 € qui pourraient être financés par une subvention de 5 400 € et un autofinancement de 4 500 €. Ce dispositif a été présenté à la commission forêt qui est prête à s'investir sur ces plantations d'enrichissement.

Des groupes de travail pourraient se constituer pour étudier les zones les plus propices à enrichir, les essences à planter (résineuses et feuillues), les systèmes de protection contre les grands ongulés.

Et pourquoi pas faire une opération de plantation participative avec les habitants. Cette opération pourrait être aussi suivie par l'école pour faire découvrir aux enfants tout l'enjeu de ce chantier.

Le coût des plants et des protections pouvant être pris en charge par la commune si aucune subvention n'est possible du fait que le travail n'est pas réalisé par une entreprise reconnue par l'ONF. Le prix de ces fournitures devrait être bien inférieur au devis annoncé par l'ONF. Nous aurons en charge le travail de préparation (repérage et nettoyage des placettes, plantations et protection des plants et entretiens sur 3 ans minimum).

Avant d'avancer dans cette direction, il faudrait rencontrer le technicien de l'ONF qui suit notre forêt communale et le chargé de mission du PNR qui doit faire le diagnostic et monter le dossier de subvention, pour connaître leurs positions sur notre façon de voir ce projet de plantation.

Ce projet est l'occasion pour les habitants de notre commune de valoriser notre patrimoine forestier pour les générations futures, comme les anciens l'ont fait pour nous.

**Bernard Michallet**

# Forêts et responsabilité civile

**Propriétaires forestiers, votre responsabilité civile peut être engagée en cas d'accident d'un tiers, même si vos forêts ne sont pas ouvertes au public, car vous êtes responsable de vos biens au titre de l'article 1242 du Code civil qui dispose « On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde. »**

Avec les violents coups de vent que nous pouvons constater de plus en plus souvent, des arbres ou des branches peuvent blesser gravement des personnes ou endommager des biens d'autrui : véhicules, bâtiments, clôture, chemin, lignes téléphoniques ou électriques.

Lors d'un litige sur un sinistre, le juge civil a tendance à favoriser la victime, et ce dans tous les domaines de responsabilité, donc mieux vaut avoir une assurance. Votre assurance habitation peut couvrir les sinistres causés par les arbres situés dans votre propriété s'ils sont situés sur une parcelle attenante à celle de votre habitation. Un chemin interrompant la continuité du tènement ne permet plus d'assurer les parcelles situées au-delà du chemin. Renseignez-vous auprès de votre assurance pour connaître les conditions de prise en compte de vos parcelles boisées situées sur le tènement comprenant votre habitation. Pour vous prémunir contre les conséquences de ces sinistres qui pourraient survenir dans vos forêts vous devez souscrire une assurance en responsabilité civile.

## Comment faire ?

Vous avez le choix entre :

- **Démarche individuelle** en souscrivant à un contrat d'assurance seul auprès des opérateurs d'assurance spécialisés ;
- **Démarche collective** en souscrivant à un contrat d'assurance de groupe par le biais d'un syndicat de sylviculteurs. Vous bénéficiez alors d'un **tarif négocié plus avantageux**.
- **Le syndicat des sylviculteurs de Chartreuse**, dont le siège social est en mairie de St Pierre de Chartreuse, propose cette assurance en responsabilité civile avec l'adhésion au groupement qui vous ouvre aussi à des formations en sylviculture. À titre d'exemple, la cotisation et l'assurance en RC si vous avez une forêt de moins de 2 hectares vous coûteront 18 € et 30 € pour une surface comprise entre 2 et 20 hectares

(s'adresser au trésorier du groupement : M. Daniel JAY, 7 rue Henri Barbusse 38190 FROGES tel : 04 76 13 01 81)

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du groupement des sylviculteurs de Chartreuse : Place de la Mairie, 38380 Saint Pierre de Chartreuse

## Propriétaires forestiers : vos obligations.

Les fortes pluies conjuguées avec la fonte des neiges fin janvier, ont gonflé tous les ruisseaux du versant du Tenaion. Vous avez sans doute tous vu les conséquences de l'embâcle qui s'est produite dans le talweg situé sous Bellevue et a provoqué l'inondation de la Monta.

Certains propriétaires riverains d'un cours d'eau ont reçu un courrier de la Métro concernant l'entretien des cours d'eau et vous informant que des travaux allaient être entrepris sur certains tronçons du Tenaion et de ses affluents pour évacuer des arbres qui pourraient constituer des embâcles. Ces travaux sont pris en charge par la Métro pour cette opération. Mais les articles L215-14, L 215-16 et L218-18 du code de l'environnement disposent que l'entretien régulier des berges des cours d'eau sont à la charge des propriétaires. La Métropole, ayant la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), peut intervenir dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau de la Chartreuse pour se substituer aux propriétaires de parcelles riveraines. C'est à ce titre qu'elle a mandaté une entreprise spécialisée pour intervenir sur les parcelles qui ont fait l'objet du courrier évoqué plus haut.

Il nous est apparu important de communiquer sur la responsabilité civile de propriétaires forestiers et de donner des pistes pour se protéger en cas de sinistre. Ce n'est pas après qu'il faut agir mais avant pour s'en prémunir. .

**Bernard Michallet**

## Défendre notre environnement

**La défense de notre environnement exige quelques petits efforts.**

**Les contraintes deviennent nécessaires et doivent être expliquées pour être acceptées.**

Il est maintenant interdit de faire des feux d'éco-buage ou pour faire disparaître nos branchages issus de la taille ou de nos coupes de bois. Il nous faut soit les descendre à la déchetterie, soit trouver un coin chez soi pour les entasser et les laisser se décomposer dans la durée, surtout ne pas les déverser dans les talus en bord de route ou dans le Tenaion.

Des déchets végétaux et déblais de démolition ont été observés sur les abords de la route du col de la Charmette ; ce sont des gestes d'incivilité qui enlaidissent nos paysages, nous avons du mal à comprendre cela à notre époque.

**Prêt gratuit du nouveau broyeur métropolitain (plus petit, maniable et efficace) :** téléphoner à la mairie pour la réservation.

**Déchetterie mobile le samedi 22 mai de 8h à 16h à Pomarey avec atelier de compostage et distribution gratuite de composteurs (sur réservation : tel 0800 500 027)**

**La déchetterie de St-Égrève est ouverte tous les jours : 8h 45-12h/13h-18h.**

# DÉCHETTERIE MOBILE À POMAREY

La déchetterie mobile de la Métropole se déplace et vient à vous samedi 22 mai sur la place de Pomarey, devant la salle des fêtes de 9 heures à 16 heures.

Des bennes et des caisses seront installées pour collecter d'un côté les déchets destinés au recyclage (cartons, mobiliers ou appareils électriques hors d'usage...) et de l'autre un stand de récupération d'objets en bon état ou facilement réparables. C'est le moment de vider vos caves, désencombrer vos greniers et apporter vos produits dangereux... Tout ce qui sera collecté sera orienté vers une filière de recyclage adaptée, un site de traitement pour les produits toxiques, ou une filière de réemploi gérée par les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire : une belle illustration de ce qu'on appelle l'Économie Circulaire.

Apportez vos objets en état d'être « réemployé » : livres, meubles, vaisselle, textile... tout ce qui peut être réutilisé pourra être déposé à l'« espace de don ».

Vous pourrez également retirer gratuitement un composteur pour valoriser vos déchets alimentaires et autres organiques. Vous devrez réserver au préalable votre composteur en contactant le 0800 500 027 (une pièce d'identité et justificatif de domicile vous seront demandés).

## IN MEMORIAM

Le Maire et le Conseil Municipal  
présentent leurs condoléances aux  
familles proveyzardes qui ont perdu  
un proche.

Denise Rougier décédée le 24 03 2020),  
Gérard Gaude le 18 04 2020,  
Micheline Michallet le 10 07 2020,  
Yvette Gaude Mome le 18 10 2020,  
Yves Sestier le 30 10 2020,  
Alain Tournoud le 12 11 2020,  
Suzanne Degli Espati le 27 11 2020,  
Jean Claude Pendino le 16 01 2021,  
Robert Thévenin le 26 01 2021,  
Yves Denat le 10 02 2021,  
Michelle Michallet le 02 04 2021,  
Antoinette Jay le 26 04 2021.



## Vaccination COVID : Où et comment ?

Les personnes de 55 ans et plus quels que soient leur lieu de vie et leur état de santé, et les plus de 50 ans avec comorbidités peuvent se faire vacciner depuis le 12 avril. Vous pouvez vérifier votre éligibilité sur le site Ameli ou Santé.fr.

À date, 5 centres de vaccination sont ouverts dans l'agglomération grenobloise avec les vaccins Pfizer-BioNTec ou Moderna ; vous pouvez prendre rendez-vous en ligne ou en appelant le 04 76 00 31 34.

Juste en bas de chez nous, plusieurs cabinets médicaux et pharmacies disposent de doses du vaccin AstraZeneca et proposent de vous vacciner. Prenez directement rendez-vous avec eux.

Si vous n'avez pas d'ordinateur et des difficultés pour prendre un RDV, vous pouvez vous signaler auprès de la Mairie. Un membre du CCAS vous rappellera pour vous aider.

### Urbanisme

Avant tout projet il est demandé de consulter l'Architecte conseil. c'est gratuit, les permanences sont mensuelles.

Il est interdit de commencer les travaux et déconseillé de s'engager auprès d'un prestataire avant l'obtention de l'avis de non-opposition de la commission urbanisme. Les rendez-vous se prennent directement à la Metro en appelant M<sup>me</sup> Tatiana Ride au 04 57 38 50 59.

[tatiana.ride@lametro.fr](mailto:tatiana.ride@lametro.fr)

### Bibliothèque municipale

La bibliothèque est ouverte au public les mercredis, hors vacances scolaires, de 16h30 à 19h30.

### Ouverture de la mairie au public

**lundi : 16h-19h – mercredi : 16h – 19h**  
fermé le samedi

Permanence du maire :

**uniquement sur rendez-vous**,  
de préférence le mercredi. Veuillez respecter ces horaires.



## Un logo pour la mairie

La municipalité s'est dotée d'un nouveau logo pour signer ses documents administratifs et trouver sa place lorsque l'image de Proveysieux est sollicitée dans ses différents partenariats. C'est suite à une demande du SIVOM pour l'ouverture de la nouvelle piscine de Saint-Égrève que nous avons ressenti ce besoin.

L'équipe a donc sollicité l'un des nôtres, Philippe Tur, pour travailler sur ce sujet. Il a planché sur quatre propositions et celui que nous vous présentons ci-dessous a fait quasiment l'unanimité du Conseil.



MAI 2021 - N° 118  
LE BULLETIN DE LA MUNICIPALITÉ

Responsable de publication : Christian Balestrieri

Rédacteur en chef : Philippe Tur

Ont contribué à ce numéro :  
Christian Balestrieri, Michel Brosse, Catherine Cambrils,  
Marie Kerjean Ritter, Pierre Meyer, Bernard Michallet,  
Christophe Millet, Hélène Roy-Debraj, Philippe Tur.

Maquette et réalisation : Philippe Tur

Tous Proveysieux est édité par la municipalité  
de Proveysieux - L'Église, 38120 Proveysieux

Tél. 04 76 56 84 16 - Mail : [mairie@proveysieux.fr](mailto:mairie@proveysieux.fr)

Site Web : [WWW.PROVEYSIEUX.FR](http://WWW.PROVEYSIEUX.FR)

Imprimé sur papier certifié FSC®.



La certification FSC® garantit que ce journal est imprimé sur des matériaux provenant de forêts gérées selon des normes standards environnementales, sociales et économiques très strictes.